

Lamorlaye Autrement

convergences

La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité. - Albert Camus

N°30 – septembre 2011 – Directrice de la publication : L. JEAN – 62, sixième avenue 60260 LAMORLAYE

SOMMAIRE

- La convention ASLC/Mairie : on en discute enfin !
- Réfléchir avant d'agir : une histoire de barrière...
- Carrefour compliqué – discussion citoyen/mairie difficile
- Après avoir rencontré le sous-préfet...
- ...Pas de nouvelles élections municipales en vue !
- L'organisation des primaires du parti socialiste
- SDCI : kézako ? Les enjeux de la réforme des collectivités territoriales

CAFE CITOYEN

SAMEDI 1^{er} OCTOBRE

« SDCI : kézako ? »

**Les enjeux de la réforme des
collectivités territoriales,**

au Foyer culturel, à 16h30

**avec Michel Françaix,
député socialiste de l'Oise
et maire de Chambly**

Renseignements : 06 22 05 42 36

EDITORIAL

La rentrée est traditionnellement l'occasion de réfléchir sur ce que l'on fait et pourquoi...

Pour nous il s'agit de réfléchir à notre positionnement dans un contexte municipal que l'on peut qualifier pour le moins d'original et que nous trouvons souvent difficile !

Le travail municipal, dangereusement ralenti depuis presque 2 ans, semble redémarrer : c'est une bonne chose pour Lamorlaye !

En tant que liste minoritaire, nous avons toujours évité les positions dogmatiques : quand un projet nous semble aller dans le bon sens, nous le soutenons. Nous continuerons dans le même esprit : au maire de présenter des projets !

En tant que liste de gauche en pays UMP, nous proposons des choix qui correspondent à nos valeurs. En engageant inlassablement la discussion sur ces bases, nous nous faisons les porte-parole de nos électeurs. Et nous rendons incontournable la réflexion sur des sujets qui ont tous un lien avec les idées que nous nous faisons de la justice sociale, de l'égalité ou de la façon de compenser les inégalités, de la démocratie et de ses corollaires : concertation et

participation des citoyens à la vie municipale... Et ça avance sur certains points !

Par exemple, nous trouvons les orientations prises par le CCAS très positives même si leur impact financier reste modeste : aux « aides » ponctuelles aux personnes en difficulté, on ajoute des actions qui visent à l'égalisation des chances : dans le contexte de la crise économique qui touche de plein fouet les familles les plus modestes, c'est important...

Le 25 septembre, nous allons voter en tant que « grand électeur » aux élections sénatoriales ; nous voterons bien sûr pour la liste de gauche qui est cette fois une liste d'union. Ces élections peuvent faire basculer la majorité au sénat ! Cela pousse à s'unir ! Et nous en sommes très heureux. Au plan local (élections cantonales et législatives), nous pensons que la gauche ne progressera dans notre belle région que si elle accepte de jouer unie ; nous le demandons régulièrement ; mais jusqu'à présent sans succès...

Nous souhaitons la victoire de la gauche unie au sénat. Ce serait de bon augure pour les présidentielles de 2012, et un coup de frein à la politique du gouvernement de Nicolas SARKOZY : une politique qui est dangereuse pour l'ensemble de nos services publics et pour l'image de la France.

CACGL — Lamorlaye Autrement

blog : <http://lamorlayeautrement.blogspot.com>

site web : <http://cacgl.free.fr> – contact : cacgl@free.fr & 06 22 05 42 36

Lucienne Jean

imprimé par nos soins
en ligne sur notre blog

La convention ASLC/Mairie : on en discute enfin !

La rentrée municipale a commencé le 17 septembre avec une réunion toutes commissions pour discuter du projet de convention entre la mairie et l'ASLC (Association Syndicale du Lys Chantilly). C'est en soi un premier point positif.

Deuxième point intéressant : d'autres conventions seront étudiées avec les autres lotissements de Lamorlaye qui ont, comme le Lys, des voies privées ouvertes au public. C'est logique puisque les problèmes sont de même nature.

Troisième point à noter : tous les conseillers ont l'air d'accord sur la nécessité de clarifier et de simplifier la situation actuelle ; par contre, certains d'entre eux ont du mal à oublier qu'ils sont là comme conseillers élus de Lamorlaye et non pas comme résidents du Lys...

Pour notre part nous avons fait nos remarques et nos propositions en janvier 2011. Convergences N°29 paru en juin 2011 en donnait l'essentiel.

Chacun a convenu que nous devons réfléchir ensemble aux transformations et améliorations que nous voulons pour notre ville sur le long et le moyen terme avant d'envisager une action dans le cadre d'une convention avec un des quartiers de la ville... Ce serait un grand progrès dans notre façon de fonctionner !

CONSENSUS sur deux points :

- Le payeur doit être le décideur !
- Les conseillers municipaux faisant partie du bureau de l'ASLC ne peuvent pas participer au vote sur cette convention.

Dans le projet de convention avec l'ASLC, c'est la notion de responsabilité du maire en matière de sécurité sur les voies privées ouvertes à la circulation publique qui justifie la prise en charge par la mairie de certains travaux ; mais ce n'est pas toujours évident. Exemple avec l'éclairage :

- c'est sans conteste un élément de sécurité pour éviter des accidents de circulation ;
- ça l'est peut-être contre les vols : de nombreuses municipalités pensent que non et nous n'en avons pas encore débattu à Lamorlaye ;
- par contre lier l'enfouissement des réseaux à la sécurité est contestable : il s'agit plus d'un souci esthétique et de confort (en évitant des pannes en cas de tempête) ; la municipalité justifierait mieux son intervention sur ce point par une volonté politique de faire de Lamorlaye une ville sans poteaux et sans câbles aériens ! Ce qui est déjà à l'œuvre en centre-ville avec l'accord de tous !

Réfléchir avant d'agir : une histoire de barrière...

Au Groupe Nord, les enfants sortaient directement sur la rue. Aux heures d'entrée et de sortie d'école, la rue étant interdite à la circulation, tout risque d'accident était en principe écarté ; mais à la sortie de l'étude ou de la garderie, la rue restant ouverte à la circulation, ce n'était plus le cas. Pire, les parents pressés de récupérer leurs enfants se garaient au plus près de la grille...

Aussi les parents ont-ils été satisfaits de constater que pendant l'été des barrières avaient poussé au milieu de la rue !

Par contre pour les riverains, la circulation dans la rue devient très difficile ; voire impossible quand le car de ramassage est dans la rue !

On aurait pu penser qu'il y avait eu analyse des avantages (la sécurité des enfants) et des inconvénients ! Et que la municipalité s'emploierait à l'expliquer aux mécontents... Pas du tout ! Le maire veut maintenant réunir tous les usagers pour trouver la meilleure solution ! Domage que cette discussion arrive APRES la décision !

Qu'on ne s'y trompe pas !

Nous sommes satisfaits de voir les enfants protégés !

Et nous apprécions toute volonté de concertation.

Il y a juste un petit problème d'ordonnement qui nous surprend...

La prochaine fois, essayons :

- de réfléchir (en commission travaux),
- de consulter les usagers (en commission scolaire et au comité de quartier),
- et d'agir ensuite !

Carrefour compliqué – discussion citoyen/mairie difficile

Le carrefour rue Michel Bléré/allée du Château est compliqué avec 2 arrêts de bus, l'entrée du parc du château et la jonction entre l'avenue de la Libération (grand axe routier) et le centre-ville côté nord et côté sud ! Il y a 6 trajectoires possibles pour les voitures avec comme seule contrainte la règle de la priorité à droite... Une conductrice, citoyenne de Lamorlaye, a demandé à la municipalité qu'on ne complique pas davantage le carrefour en évitant de planter, au milieu de l'allée du Château, des arbustes qui gênent la vision d'ensemble. La réponse s'est voulue humoristique... Nous avons repris sa demande et demandé qu'on étudie une solution capable de simplifier la circulation à cet endroit et donc de la rendre plus sûre... Au début de l'été, Mr Bonningue, adjoint chargé des travaux, a assuré qu'il ferait enlever les jolis eucalyptus qui grandissent, grandissent... L'automne approche, et les eucalyptus sont toujours là, hauts et vigoureux.

Ce carrefour est aussi compliqué pour les piétons. Nous demandons que les passages « piétons » soient repensés et plus nombreux à cet endroit ; à prévoir aussi au carrefour du Marronnier et au croisement rue Louis Barthou/rue de la Tenure. Et peut-être ailleurs encore : à signaler en mairie !

Après avoir rencontré le sous-préfet...

Le 6 Juillet, nous avons été reçus par le sous-préfet de Senlis : un rendez-vous qui fait suite au courrier que nous avons envoyé au préfet le 18 mai pour demander de nouvelles élections municipales à Lamorlaye.

Nous avons pu exposer notre point de vue sur la situation de Lamorlaye :

- 1) d'abord sur l'origine de l'éclatement de la majorité : nous pensons que le maire a eu raison d'alerter la justice en mars 2009 mais qu'il a sous-estimé les tensions que cette décision allait inévitablement susciter ;
- 2) ensuite sur la situation actuelle : nous avons le sentiment que la ville n'avance pas ! Et que c'est un réel problème ! Les seuls sujets traités sont ceux qui font consensus au sein de la petite majorité du maire ;
- 3) Conséquence du climat actuel, mangeur de temps et d'énergie, les projets (par exemple le Festival des Arts) sont abandonnés, les courriers restent souvent sans réponse, et les promesses sur des sujets aussi peu polémiques que la formation des conseillers restent sans lendemain...

Le sous-préfet et le préfet n'ont pas le droit de décider la dissolution du Conseil municipal sur le seul critère que la vie municipale est difficile ! Seul cas de figure entraînant de nouvelles élections : la démission des 2/3 des conseillers et de tous ceux qui les suivent sur les listes présentées en 2008 ; à Lamorlaye, cela suppose 20 démissions ; dont 6 au moins venant de la majorité fidèle au maire, plus le renoncement à les remplacer des 5 derniers candidats de la liste de Mr Garnier... Autant dire que c'est une situation absolument théorique qui a peu de chances de se concrétiser.

Le sous-préfet serait prêt à n'accepter les démissions présentées que lorsque le total des 2/3 serait atteint : cela règle le problème de « pas moi le 1^{er} »... Mais pas le problème de fond.

... Pas de nouvelles élections municipales en vue !

C'est notre analyse que nous avons fait connaître au maire fin juillet.

EXTRAITS DE NOTRE MESSAGE :

[...] Ce que nous a dit le sous-préfet [...] nous amène à la réflexion suivante : [pour que de nouvelles élections municipales soient possibles] [...] il faut que des membres de votre majorité actuelle démissionnent (avec leurs suivants dans votre liste) également. Ceci ne serait positif pour Lamorlaye que si c'est fait à votre initiative non pour passer la main à on ne sait quelle "nouvelle" majorité mais pour refonder la vôtre (ce que nous pensons être préférable pour Lamorlaye, une victoire de la liste de gauche semblant aujourd'hui inaccessible).

Si votre option est de poursuivre dans les conditions actuelles, il faudrait au moins envoyer un signe clair d'apaisement et de relance du travail municipal avec l'ensemble du conseil [...] Dans cette option de relance de l'activité municipale nous souhaitons connaître les dates des réunions que vous avez annoncées [...]

Depuis nous avons eu la réunion sur la convention ASLC /mairie (voir page 2) : c'est un début ! Nous attendons des réunions du même type sur l'étude urbaine et le PLU, les relations avec le Centre social et nos ambitions pour la petite enfance, le devenir du château et de la vieille maison face à l'église, les projets de logements sociaux, l'assainissement, etc...

L'organisation des primaires du parti socialiste

Ce sera le dimanche 9 octobre de 9h à 19h. Et le second tour éventuel, sera le 16 octobre. Pour le canton de Chantilly, les électeurs inscrits à Lamorlaye et Gouvieux pourront voter à Gouvieux, salle Saint-Jacques (rue de la baronne James de Rothschild). Pour les autres, le bureau de vote sera à Chantilly, salle d'Alençon (rue d'Alençon dans le Bois Saint-Denis). Pour voter il faut être inscrit sur les listes électorales, présenter une pièce d'identité, payer au moins un euro et signer un engagement que le PS a rédigé ainsi : « **Je me reconnais dans les valeurs de la Gauche et de la République, dans le projet d'une société de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de justice et de progrès solidaire** ». Nous y adhérons complètement !

Le PS cherche des volontaires pour tenir les bureaux de vote (on peut s'inscrire au 03 44 25 04 60) ; le site www.lesprimairescitoyennes.fr donne plus d'informations.

Notre prochain café citoyen :

« SDCI : Kézako ? », les enjeux de la réforme des collectivités territoriales

RESERVEZ DES MAINTENANT VOTRE SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE

Cette réunion se veut conviviale, instructive et bien sûr, ouverte à tous. Elle se tiendra au Foyer culturel à partir de 16h30 : ce sera l'occasion de découvrir la loi portant réforme des collectivités territoriales et ses conséquences pour Lamorlaye, la CCAC, le Conseil général et le Conseil régional...

Elle sera animée par **Michel Françaix, député socialiste de l'Oise et maire de Chambly** : venez nombreux échanger avec lui !

« **SDCI : Kézako ?** Ce sigle cache le **S**chéma **D**épartemental de **C**oopération **I**ntercommunale ; un des avatars de la loi « portant réforme des collectivités territoriales » qui sera le sujet de ce café citoyen.

Nous pourrons nous informer et réfléchir ensemble sur 3 axes :

- a. la nouvelle répartition des compétences entre le Conseil général et le Conseil régional ; quel impact aura la perte de la « compétence générale » de ces deux collectivités ?
- b. le financement des collectivités :
 - la commune perçoit la part de la taxe d'habitation que percevait le conseil général ; mais ce n'est pas elle qui en bénéficie ; on aimerait savoir comment cette part de taxe d'habitation sera répartie : à Lamorlaye, elle représente plus du tiers de ce que nous allons payer en 2012.
 - pouvons-nous cette année changer nos règles sur les abattements ?
 - comment compense-t-on la perte du produit de la taxe d'habitation pour le Conseil général ?
- c. le SDCI : dans son projet présenté en mai dernier, le préfet crée une nouvelle communauté d'agglomération dans laquelle il regroupe notre CCAC, 4 communes isolées (La Chapelle en Serval, Orry la Ville, Plailly et Mortefontaine) et les communautés de communes des Trois Forêts et Cœur Sud Oise* : quelles conséquences aurait le passage en communauté d'agglomération pour Lamorlaye et la CCAC ? Peut-on faire d'autres propositions ? Et sur quels critères ?

Nous avons demandé depuis des mois une formation pour tous les élus et les administratifs sur ces sujets : pas de réponse à ce jour. L'étude annoncée en juin sur le projet de SDCI reste bien mystérieuse : aucun compte-rendu à ce jour. Voilà pourquoi nous avons choisi ce sujet pour notre café citoyen.

* 2 communautés de communes créées après l'éclatement de l'ancienne communauté du pays de Senlis l'an dernier.

Soutenez le CACGL en adhérant : 20€ par chèque à l'ordre du CACGL à remettre à Pierrette Camus, 3, allée des Cerfs, LAMORLAYE